

S'ENGAGER DANS LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ : UN INVESTISSEMENT POUR L'AVENIR

La dynamique de la nouvelle stratégie nationale de lutte contre la pauvreté, lancée en 2018, a été stoppée nette : départ du délégué interministériel à la lutte contre la pauvreté en janvier 2020 puis celui de la ministre de la santé et des solidarités en février, le tout couronné par une crise sanitaire sans précédent depuis mars dernier.

Cette nouvelle stratégie, lancée en 2018, s'est adressée aux différents territoires en s'appuyant sur les partenaires sociaux, associations, collectivités territoriales et représentants de jeunes, en impliquant aussi directement les citoyens à partir de l'automne 2019. En parallèle, le rapporteur général de la réforme avait pour mission une analyse technique et financière. L'objectif était d'aboutir à un projet de loi en 2020 pour une entrée en vigueur du nouveau système autour de 2023.

La nouvelle stratégie visait, entre autres, l'instauration d'un Revenu universel d'activité (RUA). Dans ce but, il fallait faire le point sur les minimas sociaux tout en revisitant les modalités, parfois complexes, pour y recourir (le nombre de non recours aux droits restant trop élevé en France).

A ce jour, cette nouvelle stratégie reste silencieuse malgré une crise sanitaire engendrant une autre pandémie : celle du nombre de personnes en dessous du seuil de pauvreté. En France, les derniers chiffres, non stabilisés encore, évoquent une possible augmentation de 10% ! Cette pandémie «pauvreté» a pourtant un vaccin : le revenu universel sans condition ou autrement dit, une autre vision de l'activité professionnelle, de la croissance économique, qui laisserait place à l'épanouissement personnel, collectif (valorisation du bénévolat), et qui ne stigmatiserait plus celles ou ceux qui ne travaillent pas ou plus ou encore qui ne peuvent avoir une activité professionnelle. Or, la mise en place du RUA constituait une première étape essentielle car justement l'état des lieux dressé évoque un certain nombre de ces éléments !

Alors, si votre commune compte s'engager auprès de sa jeunesse, elle n'oubliera surtout pas que son futur revenu municipal garanti fait partie des dispositifs qui peuvent soutenir nos jeunes concitoyens et leur « tendre la main ».

**Caroline CARLIER, Présidente
Yves-Marie BRUGNOT
Sophie MOREAU**

Groupe « Génération.s »